

SÉANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le onze avril, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PLANCHE, Maire.

Présents : Mesdames DELPECH, DELPY, RODRIGUEZ, SMITH, TOCAVEN.

Messieurs ARNAUDET, BACHELARD, LACHAIZE, LEFEVRE, PLANCHE.

Excusé : Monsieur PECHMEZAC.

Madame Marlène RODRIGUEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 mars 2025 qui est adopté à la majorité. 1 abstention (Madame SMITH absente lors de la séance du 7 mars 2025)

Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 :

Monsieur BACHELARD explique à l'Assemblée que le CFU est un document commun à l'ordonnateur (le maire) et au comptable public (le trésorier) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Monsieur le Maire présente le CFU 2024. Monsieur le Maire et Madame RODRIGUEZ détaillent les données statistiques produites par le CFU.

Madame RODRIGUEZ est désignée Président de séance et invite les Conseillers à se prononcer sur le CFU 2024.

Affectation des résultats 2024 au Budget 2025 :

Après la présentation du CFU 2024, Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération pour l'affectation des résultats 2024 au budget 2025.

Les Conseillers Municipaux approuve l'affectation des résultats au compte 002 en fonctionnement recettes et au compte 1068 en investissement recettes

Présentation de la fiscalité directe locale et vote des taux 2025 :

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles 2025 des impôts directs locaux et propose de reconduire les taux 2024.

Monsieur LACHAIZE demande si les autres Collectivités augmentent leurs taux. Monsieur BACHELARD répond que la CCPPF augmente le taux de la Taxe d'Habitation à 5.5 % mais que les taux des autres Collectivités ne sont pas connus.

Présentation et vote du BP 2025 :

Monsieur le Maire présente le BP 2025, élaboré avec la Commission Finances et présenté à Monsieur RICAUD, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), mercredi 9 avril.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la délibération d'approbation du BP 2025 et de la fongibilité des crédits.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/07 – Approbation du compte financier unique (CFU) du budget principal de la commune 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CFU est un document commun à l'ordonnateur (le maire) et au comptable public (le trésorier) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumises au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM, et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'Assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame RODRIGUEZ Marlène.

Madame RODRIGUEZ Marlène soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par Monsieur PLANCHE Jean-Pierre, Maire et Monsieur Fabrice LECHEVALIER, Comptable de la Collectivité :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	205 450.25	208 241.00	413 691.25
	Recettes réalisées	31 923.55	228 230.81	260 154.36
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	183 492.04	398 665.64	582 157.88
	Dépenses réalisées	43 299.58	168 137.33	211 436.91
	Restes à réaliser	17 243.08	0.00	17 243.08

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-11 376.03	60 093.48	48 717.45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-21 958.21	190 424.64	168 466.43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent ou déficit	-33 334.24	250 518.12	217 183.88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-17 243.08	0.00	-17 243.08
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-50 577.32	250 518.12	199 940.80

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur PLANCHE Jean-Pierre, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Madame RODRIGUEZ Marlène invite l'Assemblée à se prononcer sur ce CFU de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget principal.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

N° 2025/08 – Affectation des résultats 2024.

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU) 2024, dont les résultats se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT 2024

Dépenses : 168 137.33 €

Recettes : 228 230.81 €

Report fonctionnement (002) : 60 093.48 €

Résultat de clôture 2024 : 250 518.12 €

INVESTISSEMENT 2024

Recettes : 31 923.55 €

Dépenses : 43 299.58 €

Part excédent N-1 affecté (D 001) : 21 958.21 €

Solde d'exécution : - 33 334.24 €

Restes à Réaliser : - 17 243.08 €

Déficit de financement de l'investissement 2024 : - 50 577.32 €

RESULTATS 2024

Excédent de fonctionnement : 250 518.12 €

Déficit d'investissement : 33 334.24 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget 2025 les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION 2025

Affectation en réserves Recettes investissement **1068** : 50 577.32 €

Report de fonctionnement Recettes **002** : 199 940.80 €

N° 2025/09 – Fixation des taux d'imposition pour 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,
 - Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

- TFB : 40.39 % ;
- TFPNB : 93.09 % ;
- TH : 15.82 % ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

N° 2025/10 – Vote du Budget Primitif 2025 et fongibilité des crédits.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 qui s'établit comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses :	436 664.80 €
	Recettes :	436 664.80 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses :	278 362.46 €
	Recettes :	278 362.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ;

- **Approuve** le BP 2025 pour un montant de 436 664.80 € en fonctionnement et 278 362.46 € en investissement, avec un vote au niveau du chapitre en fonctionnement, et au niveau du chapitre en investissement avec les opérations d'équipement ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel ; le Conseil Municipal sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Choix de la date du Conseil Municipal de Mai :** En raison des ponts du mois de mai et de la disponibilité de chacun, il sera demandé fin avril aux Conseillers de définir la date de la séance de mai en choisissant entre les vendredis 2 ou 9 mai.

✓ Madame DELPECH informe qu'une sortie scolaire de l'Ecole de Prats-de-Carlux dans le verger communal est programmée le 12 mai prochain.

Monsieur LACHAIZE fait un point sur les travaux dans le verger. Des boules de foin seront récupérées par lui-même et l'Agent Technique. Le 12 mai les enfants épandront le fumier, le paillage et prépareront les plates-bandes qui devront recevoir les petits arbustes à fruits rouges.

✓ Monsieur LACHAIZE expose que mercredi 9 avril, lui-même et Monsieur BOUYSSONNIE, délégués à la DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie), avec le responsable de secteur, ont parcouru les chemins forestiers avec un gros véhicule tout terrain. Il en ressort un gros problème d'accès sur ces chemins trop étroits pour le passage des camions de pompiers en cas d'incendie. Il rappelle que pour une bonne circulation des engins de lutte contre l'incendie un chemin devrait faire 3.5 m de large et 4 m de hauteur sans végétation.

En concertation avec La CCPF qui a la compétence DFCI, il faut envisager les solutions pour résoudre ce problème.

✓ Madame DELPECH demande que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance le compte-rendu de la réunion Convention Territoriale Globale (CTG) présenté par ses soins.

La séance est levée à 19 heures 31.

Le Maire
PLANCHE Jean-Pierre



La Secrétaire de séance
RODRIGUEZ Marlène

